



Treizième session
Point 49 de l'ordre du jour

RAPPORTS DE VERIFICATION DES COMPTES CONCERNANT LES DEPENSES EFFECTUEES PAR
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES, AU TITRE DU COMPTE SPECIAL DE L'ASSISTANCE
TECHNIQUE

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Raul QUILJANO (Argentine)

1. A sa 678ème séance, la Cinquième Commission a examiné les rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique (A/3855, Annexes). La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/3855) et d'un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/3975). Le Président du Comité des commissaires aux comptes était présent lors de l'examen de cette question.
2. La Cinquième Commission a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-dessous :

Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par
les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance
technique

L'Assemblée générale

Prend acte des rapports de vérification des comptes^{1/} concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1957, et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatorzième rapport à l'Assemblée générale (treizième session)^{2/}.

^{1/} A/3855.

^{2/} A/3975.